



CONVENTION SE FORMER EN ENTREPRISE

EAFC

Ecole Académique de la Formation Continue

8, rue Général Margueritte
BP 72616
44326 Nantes cedex 3

02 72 56 65 90

ce.eafc1@ac-nantes.fr

Article 1 :

La présente convention est établie dans le cadre du dispositif de formation _____ intitulé « _____ »

Elle règle les rapports entre les soussignés :

L'entreprise, représentée par (*nom, prénom, fonction, lieu d'exercice*)

Adresse : _____

Le Rectorat de Nantes, représenté par la Directrice de l'EAFC,

Le stagiaire (*nom, prénom, fonction, lieu d'exercice*) _____

Article 2 :

Le stage en entreprise sera effectué du _____ au _____ horaires : _____

Si le stage a lieu sur le temps scolaire, l'accord du supérieur hiérarchique est indispensable (signature obligatoire)

Article 3 :

Le programme du stage sera établi en étroite concertation entre le responsable de l'entreprise et le stagiaire, en accord avec le chef d'établissement.

Article 4 :

Sous la responsabilité du chef d'entreprise, le stagiaire demeure en activité dans son administration d'origine et à ce titre conserve les avantages attachés à cette situation (traitement et prestations sociales maintenus).

Le stagiaire devra se couvrir par une assurance appropriée « responsabilité civile » pour les fautes personnelles et détachables du service qu'il pourrait commettre au cours du stage.

Article 5 :

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au Rectorat de l'Académie de Nantes dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. L'entreprise aura pris les dispositions nécessaires pour garantir les risques « responsabilité civile » qui résultent pour lui de l'accueil d'un stagiaire par une assurance appropriée.

Article 6 :

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire sera soumis à la réglementation en vigueur et aux horaires de l'entreprise. En cas de manquement au règlement intérieur ou en cas de difficultés graves, l'entreprise pourra mettre fin au stage sous réserve de prévenir le Rectorat de Nantes.

Article 7 :

Les frais inhérents à ce stage (déplacements, hébergements) sont entièrement à la charge du stagiaire.

Article 8 :

Le stagiaire est associé aux activités de l'entreprise. En aucun cas, sa participation ne doit porter préjudice à la situation de l'emploi en entreprise. Il est tenu au respect du secret professionnel. A l'issue de la période en entreprise, le stagiaire s'engage à remettre au Rectorat un bilan écrit de son stage.

Article 9 :

Le stagiaire devra remettre à l'EAFC l'attestation de présence, jointe en annexe, complétée par l'entreprise à l'issue du stage.

Signatures et cachets

Stagiaire (nom, prénom)

Supérieur hiérarchique (nom, prénom)

Fait à _____ le : _____

Fait à _____ le : _____

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Entreprise

Rectorat de Nantes

La Directrice de l'EAFC

Fait à _____ le : _____

Fait à _____ le : _____

Lu et approuvé

Convention à retourner complétée et signée

Par courrier à l'EAFC : 8, rue du Général Margueritte BP 72616 – 44326 Nantes Cédex 03

Par mail à : ce.eafc1@ac-nantes.fr

ATTESTATION DE PRESENCE

L'entreprise ou organisme d'accueil :

Nom :

Adresse : _____

Représenté par : _____

Fonction : _____

Atteste que le stagiaire, désigné ci-dessous :

Nom :

Prénom : _____

Discipline : _____

Résidence administrative / établissement scolaire :

**A effectué un stage en milieu professionnel dans notre entreprise ou organisme d'accueil,
dans le cadre du dispositif :**

N° : _____

Intitulé : _____

Période du ... au :

Soit une durée effective de : ____ jours.

Fait à

le :

Signature et cachet de l'organisme d'accueil :

Attestation à retourner complétée et signée

Par courrier à l'**EAFC** : 8, rue Général Margueritte BP 72616 – 44326 Nantes Cédex 03

Par mail à : ce.eafc1@ac-nantes.fr